

**AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE
(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)**

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité régionale de comté de Montcalm QUE :

Le conseil de la Municipalité régionale de comté a adopté, lors de la séance ordinaire du 26 janvier 2021, le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montcalm afin d'autoriser la culture des végétaux dans certaines aires industrielles.

Plus précisément, ledit projet de règlement a pour but de permettre aux municipalités concernées, soit Saint-Roch-de-l'Achigan, Saint-Lin-Laurentides et Saint-Esprit d'autoriser la culture de végétaux dans certaines aires industrielles du territoire de la municipalité régionale de comté. La culture des végétaux pourra être autorisée comme usage principal ou complémentaire lorsqu'elle est réalisée sur ou dans un bâtiment entièrement ou partiellement utilisée à des fins autres qu'agricoles conforme à la réglementation municipale.

L'Arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 prévoit, en vertu du paragraphe 2, article 123 de la *Loi sur la santé publique* (R.L.Q.R. c. S-2.2), que toute procédure décisionnelle d'un organisme municipal qui implique le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée par une consultation écrite.

Ainsi, le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montcalm afin d'autoriser la culture des végétaux dans certaines aires industrielles fait l'objet d'un appel à commentaires écrits. Toute personne peut transmettre ses commentaires écrits, par courriel ou par courrier, jusqu'au **12 mars 2021** à l'une des adresses suivantes :

Courriel : [**nrousseau@mrcmontcalm.com**](mailto:nrousseau@mrcmontcalm.com)

Courrier : 1540, rue Albert, Sainte-Julienne, QC, J0K 2T0

Le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montcalm afin d'autoriser la culture des végétaux dans certaines aires industrielles, dans sa version intégrale, ainsi que les cartes identifiant les aires d'affectation touchées par ce projet de règlement, sont disponibles pour consultation à l'adresse suivante, sous le nom « Avis public 15 février 2021 - Consultation écrite pour l'autorisation de culture de végétaux dans certaines aires industrielles (modification au schéma d'aménagement révisé) :

<https://www.mrcmontcalm.com/la-mrc/administration/avis-publics>

Une copie dudit règlement est également disponible pour consultation aux bureaux des 10 municipalités de la Municipalité régionale de comté et au bureau de la Municipalité régionale de comté.

Donné à Sainte-Julienne, ce 15^e jour de février deux mille vingt et un.



**Me Nicolas Rousseau, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim**